Éléments 9e newsletter GAN (janvier)

**Textes d’intro :**

**Version Agents :**

« Madame, Monsieur l'Agent général,

Nous avons le plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2015 !

Comme tous les mois, nous souhaitons vous adresser en avant-première la nouvelle Newsletter Suivi Expert Pro qui sera envoyée demain à vos clients professionnels.

En ce mois de janvier, notre newsletter se présente sous une nouvelle identité visuelle. Entièrement "responsive", elle a été spécialement développée pour offrir aux destinataires une expérience de consultation optimale, quel que soit le support utilisé (ordinateur, smartphone, tablette...). Pour abonner vos clients chefs d'entreprises, il vous suffit de renseigner leur adresse email dans la GRC et ils seront automatiquement inscrits.

Bonne lecture !

Direction de la Communication de Gan Assurances. »

**Version Clients :**

« Cher client,

J'ai le plaisir de vous présenter mes meilleurs voeux pour l'année 2015 !

La Newsletter Suivi Expert Pro revient en ce mois de janvier, non seulement avec une sélection d'actualités économiques et professionnelles proposées par les journalistes du Groupe Les Echos en partenariat avec Gan Assurances, mais aussi avec une nouvelle identité visuelle, spécialement créée pour vous offrir une expérience de consultation optimale, quel que soit le support que vous utilisez.

Bonne lecture !

Votre Agent général »

**Contenus**

Actualité du mois :



# Logement : les principales mesures apportées par la loi Alur

**La loi pour l’accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur) met en place de nouvelles mesures régissant notamment les relations entre propriétaires et locataires.**

Lien : [???](http://www.ganassurances.fr/assurance-emprunteur-un-nouveau-taux-@/7639/view-1130-conseil.html?xtor=EPR-20-SEPNL8-20141217) (en attente)

Dossier du mois :

# C:\Users\smolter.CENTORIAL\AppData\Local\Temp\notes142542\visuel dossier loi de finances.jpeg

# Loi de finances 2015 : les principales nouveautés fiscales pour les professionnels

**Comme chaque début d’année, la fiscalité évolue en profondeur sous l’effet des lois de finances votées et publiées au Journal officiel à la toute fin de l’année précédente. Voici les principales nouveautés pour les professionnels.**

Lien : [???](http://www.ganassurances.fr/nouvelles-regles-du-bail-commercial-@/7639/view-1150-conseil.html?xtor=EPR-20-SEPNL8-20141217) (en attente)

Offre du mois

OPTIMISEZ VOS EXCEDENTS DE TRESORERIE !

Faites fructifier la trésorerie de votre entreprise en toute sécurité grâce à des taux performants, garantis et progressifs.

**Découvrez Elancio Pro 2015 !**

<http://www.ganassurances.fr/perte-d-exploitation-@/8301/view-8301-category.html?servername=gan&lang=fr>

**Actualités :**

## Conjoints collaborateurs : cotiser contre les risques professionnels

Les conjoints collaborateurs des artisans, commerçants et industriels ainsi que ceux des professionnels libéraux peuvent, depuis le 1er janvier 2015, s’assurer, de manière volontaire, contre les risques liés aux accidents (…)

<http://www.ganassurances.fr/conjoints-collaborateurs-@/7639/view-1250-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121>

## Contrôle fiscal : un seul format de copie pour l’administration

Lors d’une vérification de comptabilité, le vérificateur est en droit de prendre copie des documents qu’il est amené à consulter dans le cadre de son contrôle. L’entreprise vérifiée ne peut pas s’y opposer, sous peine d’une amende de 1 500 € (…)

http://www.ganassurances.fr/controle-fiscal-@/7639/view-1210-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121

## Invalidité-décès : un seul régime pour les artisans et les commerçants

Jusqu’à présent, en matière d’invalidité-décès, les artisans et les commerçants cotisaient chacun à un taux diffèrent pour des prestations d’invalidité distinctes. Soit un taux de cotisation de 1,60 % pour les artisans et de 1,10 % pour les commerçants et industriels (…)

<http://www.ganassurances.fr/invalidite-deces-@/7639/view-1230-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121>

## Du changement pour le régime simplifié de TVA

Plusieurs aménagements ont été apportés au régime simplifié d’imposition de TVA par la loi de finances rectificative pour 2013. Des aménagements qui s’appliquent aux chiffres d’affaires réalisés depuis le 1er janvier 2015 (…)

http://www.ganassurances.fr/du-changement-pour-le-regime-simplifie-de-tva-@/7639/view-1211-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121

**Chiffre du mois**

**0,93 %**

Pour le premier semestre 2015, le taux de l’intérêt légal est fixé à (…)

<http://www.ganassurances.fr/0-93-@/7780/view-1271-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121>

Tableau de bord

Les avantages en nature, c’est-à-dire les prestations fournies gratuitement (ou moyennant une faible participation) par l’employeur à son salarié (…).

<http://www.ganassurances.fr/avantages-en-nature-@/7659/view-1273-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121>

# Echéancier

28 février 2015 // Redevables de la taxe d’apprentissage : date limite de réalisation de certaines dépenses déductibles**.**

<http://www.ganassurances.fr/fevrier-2015-@/7679/view-1272-conseil.html?xtor=EPR-21-SEPNL9-20140121>

**Email émetteur :**

**gan-assurances-news@lesechos-publishing.fr**

**Alias émetteur:**

* **Gan Assurances et Les Echos** (version Agents)
* **Votre Agent Général Gan Assurances** (version Clients)

**Objet du mail :**

* **Newsletter Suivi Expert Pro n°9** (version Agents)
* **A la Une : Les principales mesures apportées par la loi Alur** (version Clients)

**Pour envoi du mailing :**

* **Fichier destinataires Agents**

ou

* **Fichier destinataires Clients**

**⇨ Tous les deux à fournir par le GAN (version actuelle avec dernière mise à jour)**

Ne pas oublier à inclure également dans l’envoi :

* Pour version Clients**: Liste des inscrits à NL (à partir de Postanova)**

**+ Inscrits lors des conférences**

* Pour les deux versions : **Liste des testeurs LEP + Liste des testeurs GAN**

**Attention : Pour les envois « tests » : penser à ajouter l’adresse perso de Linda (**[**linda\_torrent@yahoo.fr**](mailto:linda_torrent@yahoo.fr)**) !**